



AVIS PUBLIC

Est donné, par le présent, par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mercredi le 4 août 2021 à 19 h 30 heures à la salle communautaire de l'hôtel de ville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : **2021-001**

Nature et effets : Tel que présenté à l'inspecteur municipal, le demandeur souhaite construire un garage à partir d'un abri d'auto rattaché à la résidence et de régulariser la marge latérale exigé par la réglementation municipale de zonage (347-07) de 2 mètres à 1,61 mètres sur lot 4 539 987.

la demande de dérogation mineure concerne la régularisation de la marge latérale pour l'implantation d'un garage, situé à une distance insuffisante de la limite du lot du voisin (lot 4 539 989). La demande vise donc à rendre conforme la marge de 1,61 mètres, alors qu'en vertu du Règlement de zonage n° 347-07, la distance minimale des limites de la propriété est de 2,0 mètres. Ce terrain se situe dans une zone non-inondable;

Identification du site concerné : 813, 1ere rue, lot 4 539 987

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce vingt-huit juillet 2021.

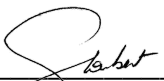


Sophie Loubert
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 28 juillet 2021 entre 16 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28 juillet 2021.



Sophie Loubert
Secrétaire-trésorière